

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

47 Lot-et-Garonne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



SOMMAIRE

CHIFFRES-CLÉS	page 5
CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS	
CAUE mode d'emploi	pages 8-9
104 interventions auprès des communes	pages 10-13
Sur la place une halle : Cocumont	page 14
Habiter chez soi ensemble : Réaup-Lisse	page 15
Rénover la salle des fêtes : Pujols	page 16
Ensemble reconquérir le centre-bourg : Puch d'Agenais	page 17
Entamer une réflexion globale : Vianne et Mézin	page 18
Interventions auprès des EPCI, Pays et syndicats	page 19
RURAL Studio 47 : ré-enchantons les centres-bourgs	pages 20-21
CONSEILLER LES PARTICULIERS	
Conseil architectural	page 24
Zoom sur les hébergements touristiques	page 25
Conseils en énergie : FAIRE 47	pages 26-27
SENSIBILISATION	
Un projet pour mon village : cycle de formations	pages 30-31
Ma ruralité heureuse : exposition	page 32
Journée nationale de l'architecture : architecture bois & villégiature	page 33
L'ASSOCIATION	
Bilan comptable	page 36
Équipe et Conseil d'Administration	page 37
239 adhérents	page 38
Témoignages & partenaires	page 39



ÉDITO

ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Transition écologique... derrière ce terme complexe se cachent en fait des réalités bien concrètes pour chaque collectivité en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Au-delà de l'exercice abstrait des contrats territoriaux, la transition écologique se traduit sur le terrain par des actions pragmatiques que peuvent entreprendre élu.es (et administré.es). Celle-ci se joue dans tous les actes d'aménagement et de construction que nous décidons : rénover une école, aménager un espace public, accompagner la rénovation de l'habitat privé, favoriser l'arrivée de logements locatifs, aménager un site touristique ou d'activités... la transition écologique est partout !

A chaque fois, l'occasion nous est donnée de donner un sens réel à cet enjeu : choisir une implantation ou un site, avec une orientation solaire favorable, faire le choix de matériaux locaux, améliorer le confort d'été de manière passive, changer de production d'énergie en privilégiant le renouvelable, intégrer les mobilités douces dans chaque projet... chacun de ces choix constitue une « brique », parfois certes modeste, à la réussite de cette transition.

La transition c'est aussi la transition pour tous, sans exclusion sociale, économique ou générationnelle. Notre action publique peut aider à une transition plus juste socialement : maintenir un bureau de poste au plus des besoins des administrés, créer des logements éco-construits pour les aîné.es dans le bourg, accompagner l'arrivée d'un tiers-lieux porté par un collectif d'autoentrepreneurs pour favoriser l'emploi local...

Pour cela, d'une part, il nous faut éviter de tomber dans le piège du greenwashing* ; d'autre part, il faut se faire aider, accompagner, aller à la découverte de nouvelles méthodes et de réalisations exemplaires... Avec le CAUE, vous trouverez un accompagnateur de proximité à l'écoute de ces préoccupations globales ! Ses compétences sont précieuses et ses conseils désintéressés : faites de lui le partenaire de VOTRE transition écologique et SOLIDAIRE !

* Greenwashing : « écoblanchiment » dans sa traduction française, ou encore « verdissage », se définit comme une stratégie de communication et de marketing visant à faire croire que l'entreprise a une politique écoresponsable. Le greenwashing peut conduire à des choix parfois « alibis » et insuffisants quant à leurs impacts écologiques...



© T. Breton - Dpt47

Jean-Jacques MIRANDE
Président du CAUE 47



—| L'ASSOCIATION



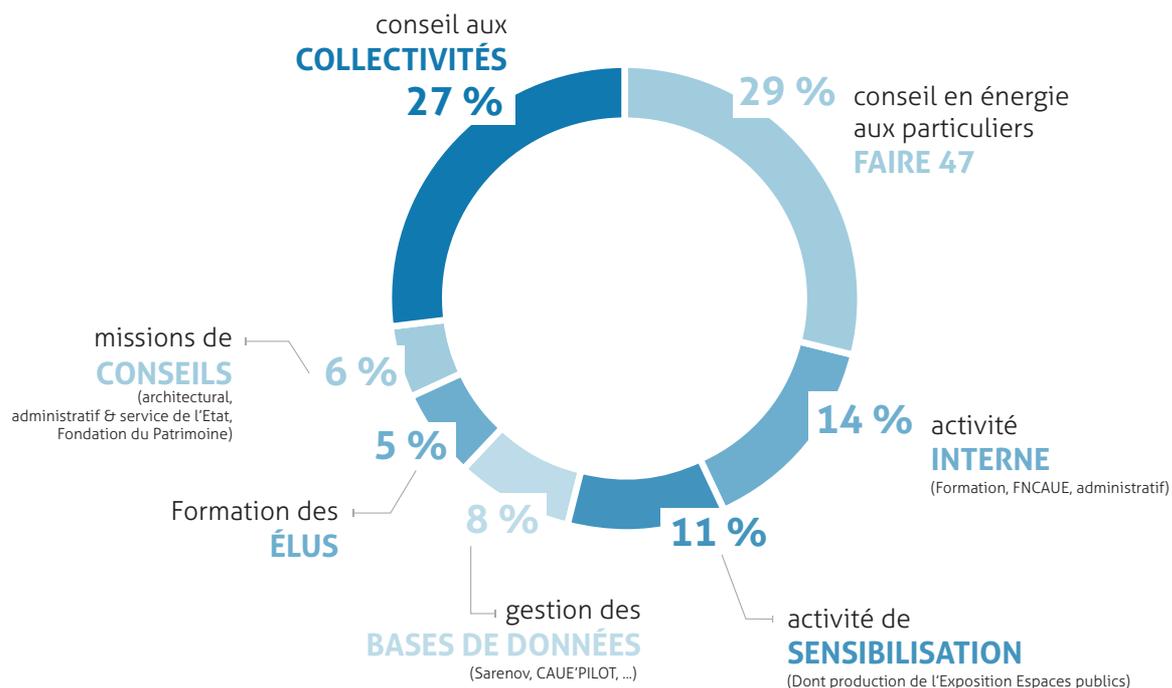
1955 JOURS
travaillés soit
8,84 ETP



223 COMMUNES
adhérentes en 2021

207 en 2020

5 —





104
INTERVENTIONS
AUPRÈS DES
COMMUNES



52 %
DE PLUS PAR
RAPPORT À 2020



CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS

CE QUE DIT LA LOI



«Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

[...] Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

«Il (*le CAUE*) est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement (...).»

Extrait de l'article 2 du décret n°78-172 du 9 février 1978





Conseiller les collectivités

CAUE Mode d'emploi

Le CAUE est un outil d'aide à la décision, il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide la collectivité à définir la juste commande et contribue à contenir et à maîtriser les coûts. L'intervention du CAUE est gratuite pour ses adhérents. Elle ne relève pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui constitue une prestation intellectuelle rémunérée, conclue dans le cadre d'un marché public.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CAUE

Après avoir sollicité par écrit le CAUE, la commune reçoit la visite d'un conseiller. Le conseiller intervient en apportant un premier niveau de conseil puis, si la collectivité le souhaite, un accompagnement plus approfondi.

ARCHITECTURE - PATRIMOINE

Questionner le devenir d'un patrimoine privé ou communal

Faciliter l'adaptation d'un bâtiment aux réglementations et aux usages

Définir un projet de restauration global et progressif

BÂTIMENT - ÉNERGIE

Rénover de façon performante et globale un bâtiment

Se doter d'un équipement basse consommation

Apporter un conseil d'orientation énergétique

ESPACE PUBLIC

Analyser le contexte du projet

Sensibiliser au paysage, à la gestion de l'eau, à la place du végétal

Aider à accueillir de nouveaux usages sans gommer l'identité locale

PROJET URBAIN (URBANISME - PAYSAGE)

Proposer un nouveau regard sur un territoire

Analyser les conditions d'accueil d'une opération d'habitat ou d'un équipement

Accompagner la co-construction d'un projet global de revitalisation

LES NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE

Niveau 1 : AIDE À LA DÉCISION

Cette 1^{ère} étape est une phase d'exploration sans a priori, ouvrant toutes les alternatives ou pistes possibles.

—| Remise d'un **compte-rendu de visite**, qui reformule la commande de projet et décrit une marche à suivre.

Niveau 2 : PRÉ-PROGRAMMATION

Le CAUE est en mesure de proposer différentes étapes d'accompagnement, qui correspondent à une réponse plus personnalisée, et un temps de travail supplémentaire.

—| Production d'une **note pré-opérationnelle**, étape indispensable avant d'envisager la passation d'une commande d'étude ou de mission de maîtrise d'œuvre.

Niveau 3 : APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

La collectivité a besoin d'être soutenue pour passer à l'opérationnel. Elle doit lancer une consultation pour choisir un bureau d'étude ou un maître d'œuvre. Deux types d'accompagnement peuvent être apportés :

—| **appui à la consultation** des bureaux d'études ou maîtres d'œuvre

—| **aide à la sélection** de l'équipe prestataire

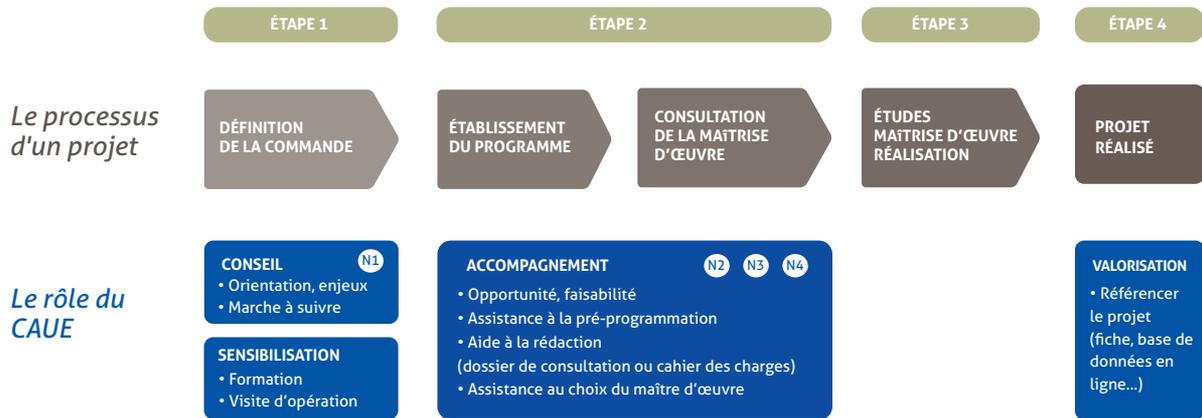
Cet appui ne constitue pas une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au sens du Code de la Commande Publique.

Niveau 4 : ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Si besoin, le CAUE accompagne lors des grandes étapes en participant aux **comités de pilotage ou comités techniques**.



LE RÔLE DU CAUE, ÉTAPE PAR ÉTAPE



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (AU 1ER JANVIER 2022)



Nathalie Hérard
Directrice
Architecte-urbaniste
(temps complet)



Pascal Delprat
Architecte
(1 jour/semaine)



Alexandra Aced
Architecte
(2 jours/semaine)



Rosemarie Ducrocq
Architecte
Chargée d'étude RURAL Studio 47
(temps complet)



Virginie Albira
Architecte-paysagiste
(1 jour/semaine)



Rachid El Kaouri
Conseiller en énergie
(temps complet)



Christophe Broichot
Architecte-urbaniste
(2 jours/semaine)



Sandie Escalante
Paysagiste
(1 jour/semaine)

522 jours pour les conseillers

2,3 ETP pour cette mission



Conseiller les collectivités

104 interventions auprès des communes

Le CAUE porte un regard extérieur, neutre et indépendant sur le projet envisagé ; son analyse préalable interroge le contexte, les besoins des administrés et les finalités recherchées. En 2021, **104 interventions** ont été effectuées auprès des communes : elles sont détaillées, et classées par domaine, ci-dessous et jusqu'à la page 13.

26 • ARCHITECTURE - PATRIMOINE

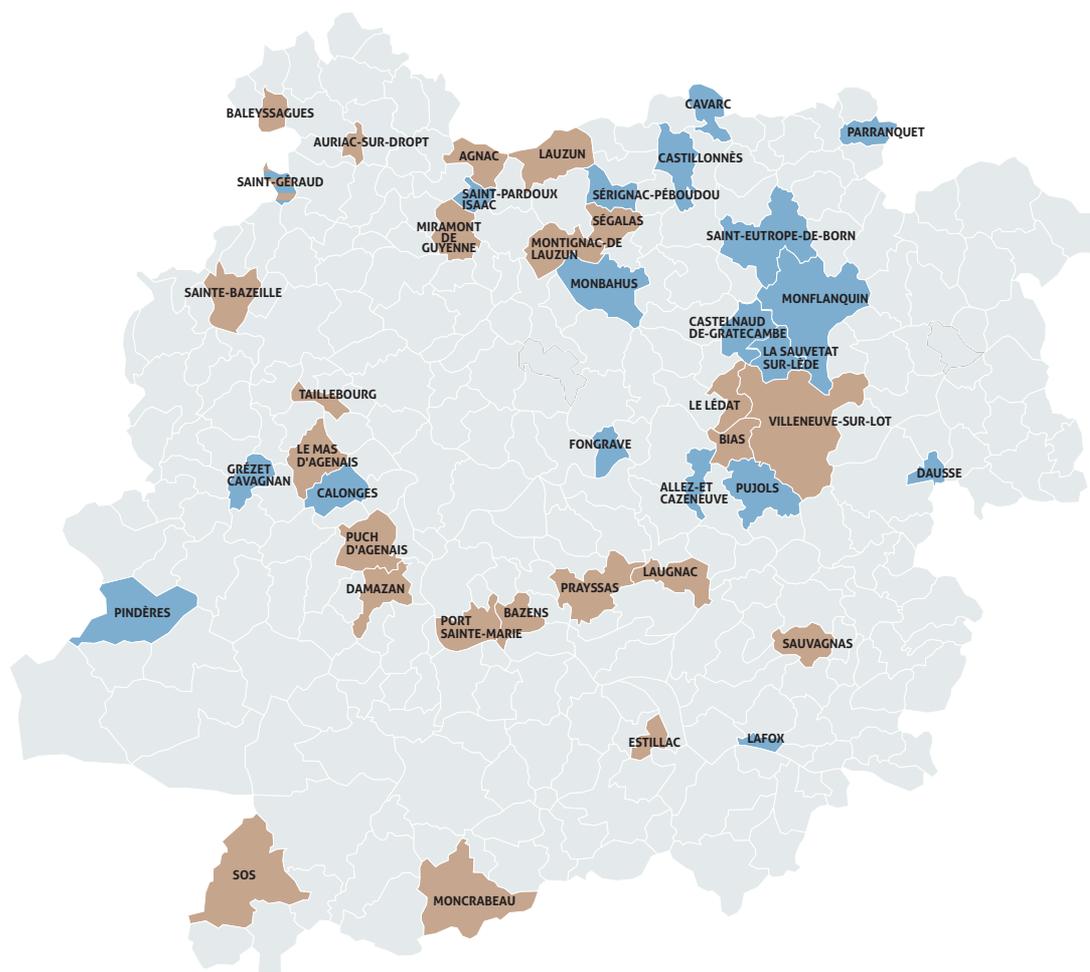
Agnac | Réhabilitation d'une grange ancienne
Auriac sur Dropt | Relocalisation épicerie - relais colis - point internet
Baleysagues | Rénovation énergétique d'un gîte *
Bazens | Transfert de la mairie dans le château - Rénovation de l'école
Bias | Réhabilitation du domaine de Senelles - Maison aux assiettes
Damazan | Réhabilitation du bâtiment annexe faune-flore
Estillac | Concours pour une salle multi-activités et médiathèque
Laugnac | Réhabilitation d'un logement communal
Lauzun | Création d'un musée dans les anciens locaux de la mairie
Le Lédats | Restauration de l'église Saint Géraud
Le Mas d'Agenais | Réinvestissement de bâtiments communaux - Le Grenier - Ilot Saint Patrick
Miramont de Guyenne | Regroupement de deux écoles
Moncrabeau | Eglise de Lahitte
Montignac de Lauzun | Rénovation d'un îlot du centre-bourg
Port Sainte Marie | Extension et réhabilitation d'une école maternelle
Prayssas | Réhabilitation d'un bâti ancien à vocation de médiathèque
Puch d'Agenais | Réutilisation d'un bâtiment en péril
Sainte Bazeille | Étude de valorisation patrimoniale et touristique de la maison Roigt
Saint-Géraud | Construction d'un local sur un terrain communal
Sauvagnas | Réhabilitation d'un bâti en logement communal
Ségallas | Transformation d'une ancienne classe en logement
Sos | Restauration d'un bâtiment à vocation culturelle
Sos | Réhabilitation d'un bâtiment en maison de Santé
Taillebourg | Aménagement d'un bâtiment en salle communale
Villeneuve-sur-Lot | Stade Max Rousie - Réhabilitation des tribunes de la Myre Mory

22 • BÂTIMENT - ÉNERGIE

Allez-Cazeneuve | Rénovation énergétique d'un logement communal
Calonges | Mise en accessibilité de l'école
Castelnaud-de-Gratecambe | Multi-accueil préconisations ☒
Castelnaud-de-Gratecambe | Rénovation énergétique de l'école primaire ☒
Castillonnès | Transformation du bâtiment de La Poste en Maison France Services ☒
Cavarc | Rénovation énergétique de la salle des fêtes ☒
Dausse | Rénovation énergétique de la salle des fêtes
Fongrave | Rénovation d'une salle de sports *
Grézet-Cavagnan | Problème de chauffage salle des fêtes
La Sauvetat sur Lède | Rénovation énergétique de la salle des fêtes ☒
Lafox | Rénovation énergétique de l'école
Monbahus | Rénovation énergétique de la salle des fêtes ☒
Monflanquin | Rénovation énergétique de la salle des fêtes ☒
Monflanquin | Rénovation de l'atelier des services techniques ☒
Parranquet | Rénovation de l'ancien presbytère ☒
Pindères | Rénovation énergétique de la salle des fêtes
Pujols | Projet de club house sur le complexe Lacassagne
Pujols | Rénovation globale et performante de la salle des fêtes
Saint Eutrope de Born | Rénovation énergétique de la crèche ☒
Saint-Géraud | Rénovation énergétique des bâtiments de la mairie
Saint Pardoux-Isaac | Rénovation énergétique de bâtiments scolaires
Sérignac-Péboudou | Rénovation énergétique de la salle des fêtes ☒

* Assistance technique départementale (AT47)

☒ Interventions effectuées à la demande de la communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord dans le cadre de la convention Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)



ARCHITECTURE - PATRIMOINE BÂTIMENT ÉNERGIE

107 JOURS de travail
soit **4,1** jours
par dossier

63 JOURS de travail
soit **2,9** jours
par dossier



Conseiller les collectivités

104 interventions auprès des communes

35 • ESPACE PUBLIC

- Agmé** | Création d'un parking, d'un local partagé pour les associations et d'un garage communal
- Agnac** | Aménagement paysager (accès et sécurité) de la salle des fêtes et de la mairie (LEADER)
- Allemans du Dropt** | Aménagement des espaces publics du bourg
- Allez et Cazeneuve** | Projet intergénérationnel dans le bourg (city park, espace de pique-nique)
- Andiran** | Aménagement du centre-bourg
- Beaupuy** | Traversée de bourg
- Condezaygues** | Construction d'un espace jeunesse (city-park)
- Damazan** | Frontages paysagers et chantiers participatifs
- Esclottes** | Création-agrandissement du cimetière communal
- Fargues-sur-Ourbise** | Aménagement de la traverse du bourg
- Francescas** | Aménagement paysager de la place Arragegat en cœur de bourg
- La Réunion** | Aménagement de la place du village
- La Sauvetat de Savères** | Aménagement d'une espace public
- La Sauvetat sur Lède** | Aménagement de la rue de l'église
- Lagupie** | Réaménagement du centre-bourg
- Laplume** | Requalification du boulevard du Levant
- Lasserre** | Aménagement de la voirie du village
- Lauzun** | Aménagement de l'entrée Ouest
- Le Passage** | Pose d'ombrières sur un parking municipal
- Le Temple sur Lot** | Traverse de bourg et esplanade de la commanderie
- Madaillan** | Aménagement d'un parking en place végétalisée
- Masquières** | Aménagement du bourg
- Mézin** | Aire naturelle sportive et touristique
- Monflanquin** | Aménagement d'un jardin public à proximité du Lac de Coulon
- Monheurt** | Aménagement de bourg
- Monviel** | Réflexion sur l'attractivité du bourg (projet de végétalisation)
- Moustier** | Aménagement du bourg
- Port Sainte Marie** | Aménagement du jardin des Jacobins
- Puysserampion** | Projet de lotissement
- Roquefort** | Agrandissement de la cour de l'école et aménagement du Placié
- Saint Martin-Petit** | Végétalisation de la cour de l'école

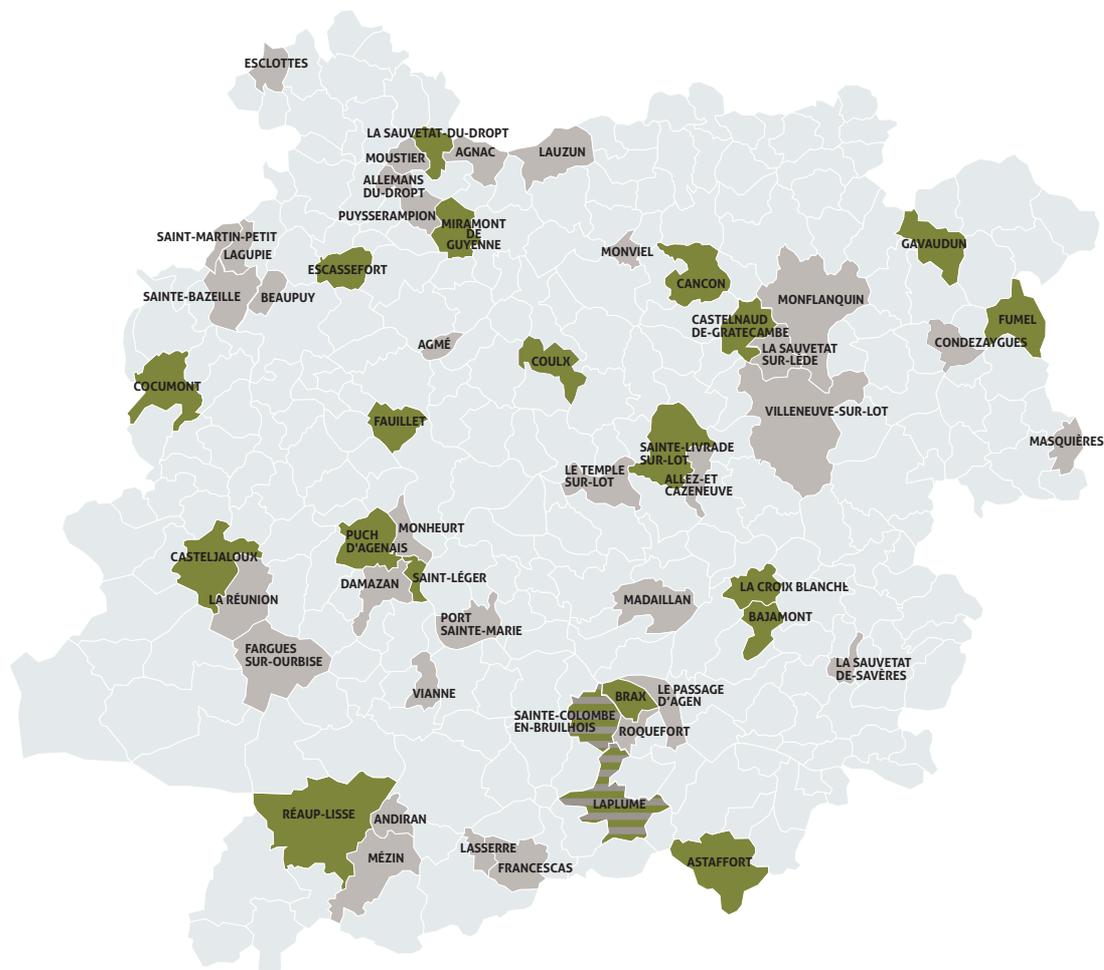
- Sainte Bazeille** | Aménagement de la place Gambetta
- Sainte-Colombe-en-Bruilhois** | Aménagement des trois cimetières
- Vianne** | Aménagement d'une aire de camping-car
- Villeneuve sur lot** | Aménagement du parvis Sainte Catherine et place Lafayette

21 • PROJET D'ENSEMBLE

- Astaffort** | Démarche de programmation financière d'aménagement * ✘
- Bajamont** | Création d'une halle, amélioration d'une aire de jeux et réaffectation de bâtiments communaux
- Brax** | Réflexion sur l'urbanisation autour du bourg actuel
- Cancon** | Aménagement du foirail °
- Casteljaloux** | Ilot des cordeliers (ancien EPHAD) °
- Castelnaud-de-Gratecambe** | Projet de revitalisation urbaine cœur de bourg *
- Cocumont** | Restructuration d'un îlot - Nouvelle centralité * ✘
- Coulx** | Création d'un habitat rural regroupé
- Escassefort** | Projet de revitalisation urbaine cœur de bourg ✘
- FaUILlet** | Analyse patrimoniale - réaffectation du moulin ✘
- Fumel** | Requalification du quartier du passage °
- Gavaudun** | Étude globale, réaffectation des bâtiments communaux
- La Croix-Blanche** | Création d'une halle et réaménagement du cœur de bourg
- La Sauvetat du Dropt** | Projet d'habitat partagé
- Laplume** | Diagnostic en marchant pré-programmation urbaine * ✘
- Miramont-de-Guyenne** | Reconversion de la friche Soussial °
- Puch d'Agenais** | Aménagement global du centre-bourg * ✘
- Réaup-Lisse** | Construction d'un foyer communal et de logements pour seniors autonomes
- Sainte-Livrade-sur-Lot** | Réhabilitation de la friche industrielle Audevard en tiers-lieux °
- Saint-Léger** | Divers projets communaux
- Sainte-Colombe-en-Bruilhois** | Étude de faisabilité d'un éco-parc-Ferme de Laborde

* Assistance technique départementale (AT47)

✘ Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
° Petite Ville de Demain (PVD)



ESPACE PUBLIC PROJET D'ENSEMBLE

175 JOURS de travail
soit 5 jours
par dossier

177 JOURS de travail
soit 8,4 jours
par dossier



SUR LA PLACE UNE HALLE ! *Assistance Technique Départementale Cocumont*

En 2021, la commune a obtenu tous les fonds nécessaires (DETR, fonds Friches, Fonds pour le foncier d'activité, LEADER, aide de l'intercommunalité...) pour **engager la recomposition urbaine d'une réserve foncière au cœur du bourg**. Si tous les acteurs et partenaires se sont déclarés prêts à soutenir cette collectivité (dont le Département), c'est en raison de la qualité de ce projet à la fois urbain, architectural et paysager ! Retour sur sa fabrication



Le projet prévoit la démolition du petit immeuble

Lors de sa mission de conseil, avec l'assistance technique départementale, le CAUE 47 a incité la commune à créer **un groupement de commandes associant l'office public HLM départemental et Val de Garonne Agglomération** et à choisir de manière innovante son équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour cela, il a soutenu l'organisation d'une **remise de prestations rémunérées**. Au lieu de sélectionner les maîtres d'œuvre sur la base de l'examen des compétences-références-moyens, les commanditaires ont demandé à trois équipes de **produire une lecture inventive du programme envisagé** (schéma d'organisation des fonctions urbaines au sein de l'îlot : voie, chemins piétons, habitat, espace public) **et de le traduire graphiquement en intentions architecturales**.

Ainsi le positionnement inédit de la halle proposé par une des trois équipes a notamment été un élément déterminant dans la sélection du groupement lauréat de maîtres d'œuvre.



Simulation du volume d'une halle, qui assurera la liaison entre la place des Vignerons et le cœur d'îlot, proposée par l'équipe lauréate : Jean-Philippe Rouzaud, architecte / Laura Husson paysagiste / Citea.



HABITER CHEZ SOI ENSEMBLE Réaup-Lisse

Au cœur des Landes de Gascogne, la commune rurale de Réaup-Lisse s'inscrit dans un territoire naturel remarquable, entourée de forêt de pins. **Les habitants qui y vieillissent se retrouvent bien souvent contraints de déménager faute de trouver un logement adapté sur place.** Consciente de cette problématique, l'équipe municipale a acquis dès 2019 un terrain pour pouvoir y construire un groupe de logements communaux.

En 2020, un conseiller du CAUE a produit une analyse urbaine de ce terrain, et orienté les élus vers une solution d'habitat partagé. Les futurs habitants, locataires, y occuperont de manière autonome un logement et partageront des services communs : une salle commune, des services (buanderie, local technique), un espace végétalisé, voire des jardins potagers...

En 2021, sur les conseils du CAUE, et avec l'assistance de la SEM 47, la commune organise une consultation de maîtrise d'œuvre, qui permet de **désigner une équipe d'architectes et bureaux d'études dans le cadre d'une remise de prestations rémunérées.**

L'originalité du projet lauréat se situe principalement sur le plan de **l'écoconstruction et du bio-climatisme.** Il intègre des matériaux bio-sourcés : bois pour l'ossature et la vêtue, paille pour le remplissage de l'ossature-bois, (alliant résistance thermique et déphasage), enduit terre pour les parois intérieures. Et vise un bon confort d'été avec une protection solaire des façades et une ventilation nocturne.

En 2022, les architectes prévoient une participation active des futurs habitants à l'amélioration du programme (foyers et logements) de cette opération innovante.



Le projet lauréat (Agence Besson-Bolze architectes) combine une réponse d'organisation urbaine et paysagère conforme aux attentes de la commune, avec **8 logements répartis autour d'un parc naturel et un lieu partagé** (foyer commun et un local dédié à l'accueil de professionnels de santé), à 100 mètres de la Mairie.

Coupe en perspective des logements envisagés pour ce projet.

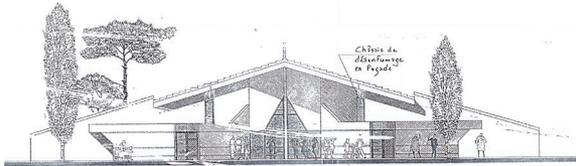




RÉNOVER LA SALLE DES FÊTES Pujols

La salle des fêtes de Pujols a été conçue en 1986 par Jean-Claude Donnadiou architecte ayant travaillé en Villeneuvois et en région parisienne.

Le bâtiment de forme atypique est implanté près du bourg médiéval sur l'esplanade du Palays. Sa **composition architecturale organise de manière symétrique des volumes imbriqués à 45° couverts par une grande toiture qui forme une "aile d'avion"**. L'ensemble constitue un "objet architectural" peu évolutif notamment en termes d'extension.



Le bâtiment nécessite d'être rénové et l'équipe municipale hésite entre une amélioration classique avec rénovation énergétique ou la création d'une nouvelle salle qui compléterait l'offre culturelle de l'agglomération.

La commune a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion et identifier **les problématiques à résoudre** :

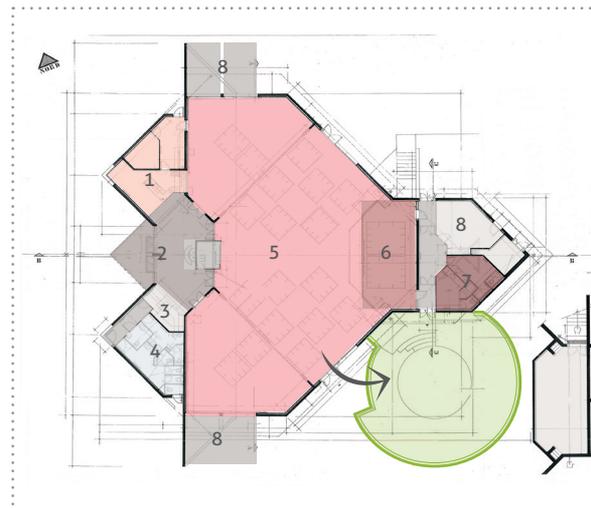
—| **problèmes pathologiques** : toiture à rénover et à isoler, thermique (chauffage, climatisation, isolation acoustique) ;

—| **améliorations fonctionnelles** : accueil de 500 personnes en configuration debout ; gradins amovibles, rangements supplémentaires ; amélioration des espaces traiteur, régie et scène .

—| **traitement des abords** : réaménagement global en parking paysager et intégration du verger conservatoire et du jardin partagé biologique attenants.

Les 3 scénarios, étudiés par le conseiller du CAUE correspondent à des niveaux d'ambition différents. Leur présentation met en évidence que la création d'un nouvel équipement ne peut s'envisager que dans le cadre d'une réflexion intercommunale.

Le scénario retenu propose **une rénovation énergétique complète avec amélioration fonctionnelle a minima**. Le pré-programme en cours de finalisation, servira de base à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui pourra réaliser les travaux attendus.



Scénario de réorganisation énergétique et d'amélioration fonctionnelle a minima établi par le conseiller du CAUE. Il propose notamment la création de locaux de rangement pour la polyvalence de la salle, l'agrandissement de la scène et une légère modification de la régie.

- 1 - Office-Bar
- 2 - Hall d'entrée
- 3 - Vestiaires
- 4 - Sanitaires
- 5 - Grande salle
- 6 - Scène
- 7 - Loges
- 8 - Rangements

—| Proposition d'aménagement d'un espace d'accueil extérieur pour offrir des possibilités d'événements éphémères



ENSEMBLE RÉCONQUÉRIR LE CENTRE-BOURG Puch d'Agenais

Puch d'Agenais est un petit village d'origine médiévale qui doit son nom à sa position en hauteur, dominant la plaine de l'Agenais, au Sud de la Garonne. Depuis les années 1980, la périphérie se construit, de façon assez diffuse. Cet étalement urbain s'est accompagné d'une dévitalisation progressive du centre ancien.

Forts de ce constat, les élus ont sollicité le CAUE pour être soutenus dans **une réflexion de fond sur la reconquête du centre-bourg**. La communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ainsi que l'Assistance Technique Départementale ont été associées à cette démarche.

Plusieurs rencontres ont été animées par le CAUE. Moments de réflexion commune, **elles ont permis aux élus de poser un nouveau regard sur leur territoire** et de préciser leurs attentes liées à ce projet global.

Comment valoriser l'existant ? Comment créer un cadre de vie de qualité ? L'objectif était d'imaginer collectivement des solutions pour **redonner de l'attractivité au village, réinvestir les espaces publics et accueillir de nouveaux habitants**.

Ce travail d'ateliers successifs a permis aux élus de mieux se projeter ; de définir une stratégie d'aménagement et de prioriser les projets. Il a abouti à la **co-construction d'un scénario d'aménagement** et à une première spatialisation à travers **l'élaboration d'un plan-guide**. Il devrait permettre, à terme, la réalisation de projets d'aménagement pérenne et de qualité.

Le plan guide offre une vision du bourg qui permet de soutenir le processus d'embellissement et de redynamisation dans la durée. La proposition montrée ci-contre est volontairement schématique. Elle est une traduction parmi d'autres des attentes exprimées. Cette projection reste néanmoins évolutive pour s'adapter aux besoins précisés au fil du projet.



Atelier prospectif animé par les conseillers du CAUE
© C.Lagardere



Projection du village et de ses aménagements
à long terme



Vianne et Mézin ont sollicité le CAUE pour l'aménagement de 2 sites destinés à l'accueil de camping-car. L'analyse du contexte territorial a fait émerger de nouvelles problématiques avec des champs d'interventions diversifiés. Elles s'engagent aujourd'hui sur des projets de plan guide et d'aménagement global.

UN SITE HISTORIQUE ET PITTORISQUE

Vianne

Bastide fortifiée du XIII^{ème} siècle, le cœur historique de Vianne se situe sur les berges de la Baise. Elle offre aux visiteurs la lecture de ses hauts remparts entourés d'arbres et de larges prairies, et contraste avec la densité des constructions intra-muros.

Le site d'étude sur le front Est de la Bastide, met en scène la grande porte en pierre fortifiée associée à l'église St Christophe et son jardin clos, tous les 3 classés et inscrits.

Un projet devenu global

C'est au sein de ce paysage emblématique qu'une aire de camping-car existante constituera l'amorce d'une réflexion plus vaste mettant en lien : l'école et son aire de jeux, les espaces de stationnement et d'informations des visiteurs et la scénographie de l'entrée Est de la bastide au sein du parc des remparts.

Dans ce cadre patrimonial, l'architecte des bâtiments de France sera un partenaire clef pour articuler les grandes lignes du projet.



Aire de camping-car aux abords de Vianne

La commune souhaite poursuivre avec le CAUE l'étude des espaces publics interstitiels et jardins intra-muros avec notamment des frontages végétalisés.

DÉAMBULER POUR RÉINVENTER

Mézin

Si la demande initiale portait sur le choix du site d'installation d'une aire de camping-car, la balade au sein du cœur historique de la commune et ses faubourgs a rapidement donné une envergure plus urbaine et paysagère au projet.

La programmation du site, dépendante d'autres fonctions et installations communales, et les enjeux touristiques de découverte du centre ancien ont fait émerger d'autres sites à fort potentiel de transformation.



- ★ Potentiel paysage et touristique
- Les projets
- Voie verte
- Carrefours stratégiques à réaménager

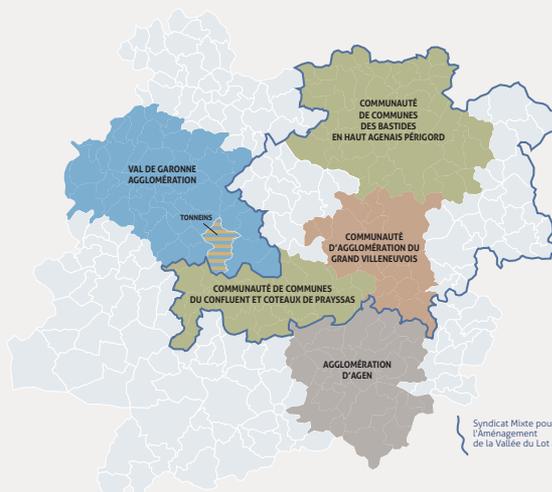
Aujourd'hui, la commune prend conscience de l'importance de relier ces différents projets en devenir. Elle s'achemine alors vers la mise en place d'un plan guide qui lui permettra de hiérarchiser ses ambitions et ses capacités de financement, avec comme point d'ancrage le paysage habité et agricole de Mézin.

L'intérêt de cette démarche pour les 2 communes réside dans **l'élaboration de liens entre les divers projets communaux pour révéler un ensemble cohérent. Ce qui permet d'orienter les priorités d'aménagements.**



CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES COLLECTIVITÉS

- | **Agglomération d'Agen** : permanence conseil architectural et appui à l'équipe d'instructeurs ADS
- | **Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois** : permanence conseil architectural et appui à l'équipe d'instructeurs ADS
- | **Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord** : expertise et partenariat démarche Territoire à Énergie Positive
- | **Communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas** : expertise et partenariat démarche Territoire à Énergie Positive
- | **Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47** : lancement de l'expérimentation RURAL Studio 47 (appui technique et méthodologique)
- | **Val de Garonne Agglomération** : préconisations opération façades multi-sites
- | **Tonneins** opération façades - avis (expertise) - participation au comité de pilotage



PARTICIPATION AUX COMITÉS LEADER

Le CAUE participe aux comités de programmation des fonds européens LEADER au sein de 3 territoires :

- | Pays de l'Agenais
- | Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne
- | Pays de la Vallée du Lot (SMVLOT 47)

Le CAUE a accompagné et donné des avis sur les projets suivants :

- | étude de faisabilité du projet d'éco-parc de la ferme de Laborde à **Sainte-Colombe-en-Bruilhois**
- | étude préalable à la restructuration de la centralité à **Cocumont**
- | aménagement des abords de la mairie et de la salle des fêtes à **Agnac**
- | réhabilitation de l'immeuble Le Grenier à des fins culturelles au **Mas d'Agenais**
- | aménagement de la place Gambetta à **Sainte Bazeille**
- | création d'une salle associative à **Taillebourg**

INTERVENTIONS AUPRÈS DES EPCI & SYNDICATS

- | **Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne** :
Élaboration du Contrat de Relance et de Transition écologique
Animation d'un atelier thématique pour le SCoT
- | **Val de Garonne Agglomération** :
Conseils sur le programme Action Cœur de Ville et sur le Plan de végétalisation
Opération de Revitalisation de Territoire



Conseiller les collectivités

RURAL Studio 47 : ré-enchantons les centres-bourgs

Les centres bourgs en milieu rural rencontrent de vraies difficultés et les élus sont souvent démunis face à celles-ci. Comment le CAUE peut-il les accompagner ? Comment répondre aux nouvelles attentes des centralités rurales ? En renouvelant les outils et les approches et en proposant de faire « projet autrement » : telle est l'ambition de l'expérimentation RURAL Studio 47.

Dynamiser les centres-bourgs
Enchanter le cadre de vie

COMMUNAUTÉ
apprenante

RURAL Studio 47

Place aux villages !

EXPÉRIMENTATIONS
IN SITU

plateforme
NUMÉRIQUE

www.caue47.com



— 20

UNE DÉMARCHE AU SERVICE DES ÉLUS ET DES HABITANTS

RURAL Studio 47 c'est à la fois un dispositif d'expérimentations et un outil de diffusion et de sensibilisation de pratiques innovantes et positives.

Une expérimentation

Permettre le développement de solutions concrètes pour ré-enchanter les centres bourgs ruraux, en redonnant à l'usager un rôle central dans le projet. Prendre le temps de réfléchir et être bousculé par des idées nouvelles.

Un pari

Accompagner l'émergence, en seulement un an, de démarches exemplaires et encourager d'autres communes à faire projet autrement. Partager des expériences, valoriser des bonnes pratiques et les faire connaître.

Les moments clés

L'année 2021 a été consacrée au lancement de RURAL Studio 47. Retour sur les temps forts :

- février : recrutement de **Rosemarie Ducrocq**, architecte, chargée de mission RURAL Studio 47.
- juillet : lancement de l'**Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) Place aux villages !** 98 communes - de moins de 1 500 habitants - sont éligibles
- octobre : 17 communes candidatent - 7 candidatures sont pré-sélectionnées
- novembre : le **jury** auditionne les 7 communes pré-sélectionnées - **Les communes de Beauville, Castelnaud-sur-Gupie et Lagupie sont lauréates de l'AMI.** À ce titre, elles vont bénéficier en 2022 d'un accompagnement sur mesure.

Les partenaires

RURAL Studio 47 est soutenu par le programme d'expérimentation du Cluster Ruralités de la Région Nouvelle Aquitaine. Les Pays de l'Agenais, de la Vallée du Lot et de Val de Garonne Pays de Guyenne Gascogne accompagnent techniquement le dispositif.



3 COMMUNES AU CŒUR DE L'EXPÉRIMENTATION & UNE COMMUNAUTÉ APPRENANTE

Beauville, Castelnaud-sur-Gupie et Lagupie ont été retenues par le jury au regard des 3 critères suivants : qualité de la candidature, caractéristiques de la situation urbaine et engagement financier et technique de la commune.

Cette expérience du jury fut enrichissante :

—| **pour les 7 communes auditionnées** : elle marque la conclusion du processus de sélection et donc, de l'exercice de définition et de précision de la politique urbaine en cours. **Celles qui n'ont pas été retenues bénéficieront de l'accompagnement des conseillers du CAUE et intégreront la communauté apprenante RURAL Studio 47.**

—| **pour les 10 jurés** : les présentations ont offert un bel aperçu des potentialités des villages de Lot-et-Garonne, riches d'idées et de projets à inventer.

En 2022, les 3 communes lauréates vont être accompagnées pour définir un processus de projet et des objectifs. Pour chacune d'entre elles, **des axes de réflexions prioritaires ont été dégagés.**

Beauville (573 habitants)

—| **Et si on confortait le vivre ensemble ?**

L'enjeu : imaginer l'aménagement des rues et des places en adéquation avec les usages contemporains et futurs.

Castelnaud-sur-Gupie (954 habitants)

—| **Et si on endiguait l'étalement urbain ?**

L'enjeu : imaginer comment transformer le patrimoine construit et densifier le bourg.

Lagupie (707 habitants)

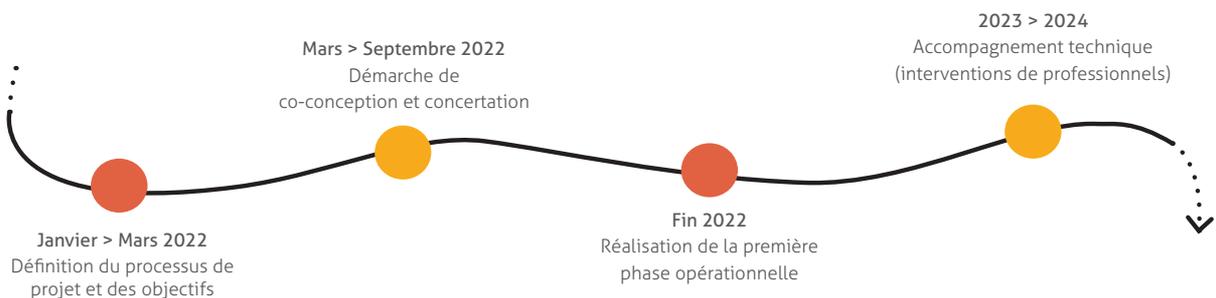
—| **Et si on créait le village de demain ?**

L'enjeu : imaginer un nouveau quartier, ses habitations, ses espaces publics et ses commerces au sein d'une parcelle vierge au contact du bourg.



Jury de sélection le 4 novembre au Conseil départemental
© X. Chambelland

LES PROCHAINES ÉTAPES





348

CONSEILS ARCHITECTURAUX



2159

DEMANDES
EN MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



106

ACCOMPAGNEMENTS
EN RÉNOVATION



CONSEILLER LES PARTICULIERS

CE QUE DIT LA LOI



« Il (le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

« Le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique. (...) Elles orientent les consommateurs, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation et recommandent à tout maître d'ouvrage, public ou privé, de recourir au conseil architectural délivrés par les conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement. »

Article L232-2 – Code de l'énergie





Conseiller les particuliers

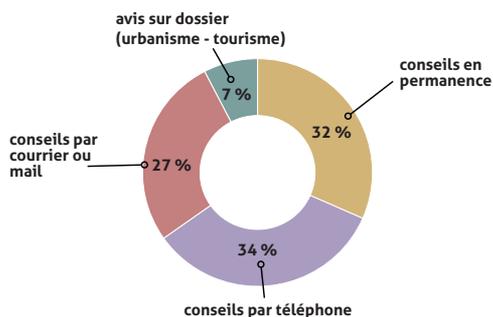
Conseil architectural

L'architecture c'est pour tout le monde!
Chaque particulier, porteur d'un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension, peut rencontrer gratuitement un conseiller (architecte-urbaniste-paysagiste) du CAUE.

CONSEILLER LES PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS

Les conseillers du CAUE fournissent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Types de conseils



348 CONSEILS donnés

76 % concernent des projets de RÉHABILITATION, RÉNOVATION

0,3 ETP consacrés à ce type de conseil

Les conseillers du CAUE aident à réfléchir à la cohérence du projet, à définir le programme (adaptation aux besoins). Ils renseignent sur les aspects architecturaux et paysagers inhérents au projet afin de favoriser son insertion (choix d'implantation, d'orientation...). Enfin, ils informent sur la réglementation (conformité du projet avec les documents d'urbanisme en vigueur).

ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR LE CAUE 47

Les conseils du CAUE portent principalement sur la rénovation de bâti ancien à vocation résidentielle. Très souvent, les projets examinés concernent des extensions pour améliorer le confort et gagner des m² supplémentaires. Pour instaurer un dialogue équilibré entre patrimoine et architecture contemporaine, le conseil amont du CAUE crée les **conditions d'un échange de qualité entre instructeur, maître d'œuvre et propriétaire.**

CRÉATION D'UNE EXTENSION À UNE MAISON DES ANNÉES 60 À VILLENEUVE-SUR-LOT

Au vu des faibles moyens à sa disposition et du contexte (maison pavillonnaire), le choix d'un matériau de type « polycarbonate » a nécessité un accompagnement du particulier dans le dessin de son projet. L'architecte-conseiller l'a aidé à simplifier et composer les façades, en adoptant des proportions adaptées à la largeur des panneaux. Il a aussi conseillé de créer des débords de toiture plus importants, qui apportent une esthétique satisfaisante tout en assurant une évacuation efficace des eaux de pluie.



Aperçu de la partie avant travaux



Un réaménagement de qualité



Le CAUE est partenaire du Département au titre du dispositif d'aides aux projets d'hébergements touristiques. Un architecte du CAUE conseille les porteurs de projets et donne des avis sur les dossiers.

ZOOM SUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Les 16 et 18 novembre, les conseillers du CAUE ont participé aux Journées Rencontre Gîtes de France Lot-et-Garonne. Ces moments d'échange avec les adhérents et les porteurs de projet d'hébergement touristique ont notamment permis de rappeler les bonnes pratiques de réhabilitation du bâti.



*Témoignage de Brigitte Hugon,
Directrice de Gîtes de France 47*

Quel bilan tirez-vous de la participation du CAUE à ces Journées Rencontre ?

Accompagner les porteurs de projet et les adhérents, c'est avant tout les sensibiliser à la réhabilitation et à la valorisation d'un patrimoine, du plus humble au plus prestigieux. Le CAUE est ainsi un partenaire essentiel pour le label Gîtes de France, notamment dans le cadre des subventions publiques allouées à certains projets. Les ateliers animés par le CAUE lors des Journées Rencontre ont permis d'éclairer nos adhérents sur les enjeux de toute réhabilitation : façades, ouvrants, matériaux, clôtures, enjeux énergétiques, aménagements paysagers. Le retour de nos adhérents converge vers un satisfécit général.

Envisagez-vous d'autres collaborations avec le CAUE ?

À l'aulne de cette première expérience, il est désormais envisageable de poursuivre et d'amplifier cette collaboration : distribution des ouvrages du CAUE auprès des porteurs de projet et des adhérents, réunions sur les projets, animation de tables rondes sont autant de rendez-vous à ne plus manquer !

LE GRAND SÉCHOIR DE BRAGUÈZE

Roumagne



Le séchoir à tabac avant les travaux

Les propriétaires d'un ancien séchoir à tabac ont consulté le CAUE après avoir reçu la proposition d'un maître d'œuvre non concluante.

Le conseiller du CAUE a alors déconseillé d'intervenir sur le pignon (avec dégagement d'une loggia et d'un auvent). Il a néanmoins préconisé de respecter le volume global du bâti et d'y pratiquer des ouvertures verticales qui respectent le sens de pose de la vêture à clins de bois et apportent de la lumière naturelle.

Devenu un gîte, classé quatre épis, le séchoir à tabac représente désormais une référence architecturale dans l'offre des gîtes de France de Lot-et-Garonne.



Le projet concrétisé
©Gîtes de France



Conseiller les particuliers

Conseils en énergie : FAIRE 47

Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2021, la plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat FAIRE 47 est une réponse pratique aux interrogations des particuliers désireux de rénover leurs logements.

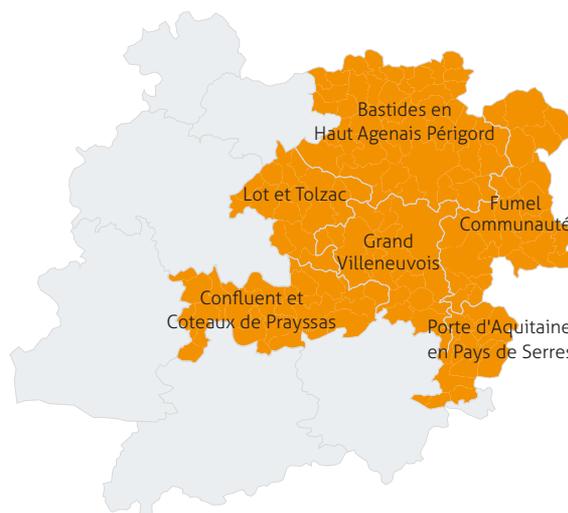


FAIRE 47 : UNE PLATEFORME MUTUALISÉE

Portée par le CAUE, la plateforme FAIRE 47 réunit un ensemble de partenaires engagés pour la rénovation énergétique

- | CC des Bastides en Haut Agenais Périgord
- | CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas
- | CC Fumel Vallée du Lot
- | C. d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- | CC Lot-et-Tolzac
- | CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres

Les habitants de ces territoires, soit **146 communes**, bénéficient d'un service gratuit de conseils et d'accompagnements. Ce service leur permet de **trouver des solutions de rénovation adaptées**, et d'**identifier les aides financières mobilisables** dans l'objectif de faire **réaliser des travaux performants**. Conseils téléphoniques, permanences délocalisées ou bien encore visites à domicile, de nombreux moyens sont mobilisés pour répondre à la forte demande. Le recrutement d'un troisième conseiller est venu renforcer l'équipe.



La plateforme FAIRE 47 couvre 42% du territoire départemental soit environ 122 000 habitants.

i Au 1er janvier 2022, FAIRE 47 évolue pour devenir France Rénov'.



Conférence de presse de lancement de FAIRE 47 le 12 mars 2021 à la Préfecture de Lot-et-Garonne.



Rachid El Kaouri, Rémi Condotta et Alexandre Marestin les conseillers FAIRE 47



BILAN FAIRE 47

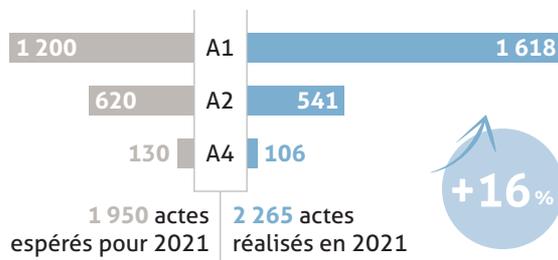
Dans le cadre de la plate-forme de rénovation énergétique FAIRE 47, les particuliers peuvent recevoir successivement 3 types de conseils :

—| **Un acte A1** : c'est une information de premier niveau qui peut concerner des questions d'aspect juridique, technique, financier et/ou social.

—| **Un acte A2** : c'est un conseil personnalisé portant sur les aides de financement spécifiques, la mobilisation des certificats d'économie d'énergie, l'assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides, la définition des étapes de rénovation du logement, les informations sur la qualité et le contenu des devis, ...

—| **Un acte A4** : il s'agit d'un accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale, l'évaluation énergétique permettant de proposer un programme de travaux adaptés au logement, à l'analyse des devis pour vérifier leur conformité aux critères d'obtention des aides, ...

OBJECTIFS versus RÉSULTATS



2,07 ETP consacrés à la mission de conseil en rénovation énergétique

En 2021, la plateforme a animé **53** rendez-vous et a participé à la Foire d'Agen en tant qu'exposant du 9 au 12 septembre qui a permis la rencontre de **75** ménages.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AVANT / APRÈS Maison individuelle à Bias Le projet en infographie

—| Typologie du ménage



Ménage modeste
en pré-retraite



Maison individuelle
120 m²

—| Estimation du coût du chauffage par mois

AUJOURD'HUI

Sans travaux : 215€ par mois

Avec travaux : 70€ par mois (Reste à charge) + 113€ par mois (Prêt bancaire)

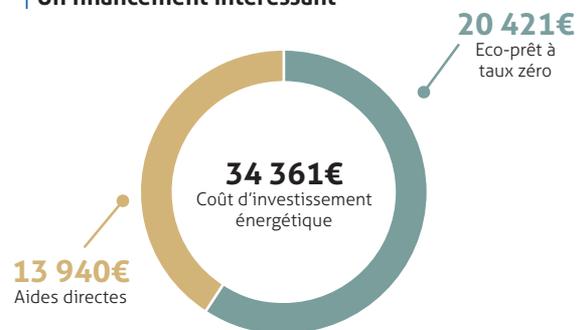
DANS 15 ANS

Sans travaux : 377€ par mois

Avec travaux : 124€ par mois

■ Reste à charge ■ Prêt bancaire

—| Un financement intéressant



—| Chronologie du projet





8

FORMATIONS



163

PARTICIPANTS



SENSIBILISATION

TRANSMETTRE ET PARTAGER



«Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.»

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture





Sensibilisation

Transmettre & partager • Un projet pour mon village - Cycle de formations

Les actions de formations-sensibilisation s'adressent principalement aux élus et aux techniciens de collectivités. Le programme répond au plus près aux attentes et préoccupations du terrain et traite de questions émergentes. Beaucoup d'aspects peuvent être traités : techniques, méthodologiques, juridiques... l'objectif étant de partager des connaissances tout en apportant une réelle dynamique d'échanges.

L'année 2020 a été marquée par un ralentissement des actions de formation-sensibilisation, souvent reportées et décalées. 2021 n'en a été que plus riche. Elle a permis de clôturer le cycle 1 et réaliser le cycle 2 de " **Un projet pour mon village** ". Ce cycle a mobilisé autour du CAUE différents techniciens : DDT 47, UDAP 47 Conseil Départemental 47 (Soutien aux Territoires), Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine, et Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

1/ LE B.A. BA DE L'URBANISME : PLU INTERCOMMUNAL ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Estillac • 2 février

Une entrée en matière sur le Plan Local d'Urbanisme, son mode d'élaboration, la place accordée aux habitants, la gestion des autorisations d'urbanisme avec un zoom sur les espaces protégés (Monuments historiques et sites).

2/ BÂTI VACANT & HABITAT : QUELS OUTILS MOBILISER ?

Montagnac-sur-Auvignon • 9 février

La présentation des **outils et actions possibles en matière d'habitat**, avec les moyens coercitifs à déployer pour l'habitat privé. Avec le témoignage de l'association Habitat des Possibles (Claire Philippe) sur le montage d'une opération de recyclage d'une bâtisse ancienne en vue de la création de 5 logements pour seniors (habitat partagé).



7

MODULES



145

PARTICIPANTS



112

ÉLU•ES FORM•ÉES

3/ LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE PERFORMANTE D'UNE ÉCOLE

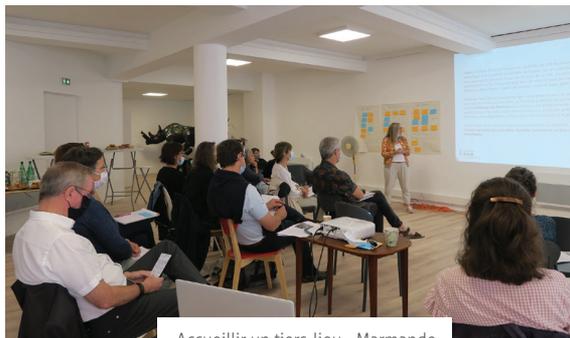
Monbahus • 9 mars

Les enjeux de la rénovation énergétique pour le patrimoine bâti communal, les niveaux de diagnostic et d'expertise, et le témoignage du maire sur l'école primaire de Monbahus : **une invitation à agir sur sa propre commune.**

4/ COMMENT MAINTENIR LE DERNIER COMMERCE ?

Allemans-du-Dropt • 30 mars

Le témoignage exceptionnel et spécialisé de David LESTOUX, et celui de Gaëtan MALANGE, maire de Saint Barthélémy d'Agenais, et son opération ayant valeur d'exemple. **Pas de commerce sans habitant**, pas de commerce sans cadre de vie de qualité...Des pistes pour intervenir.



Accueillir un tiers-lieu - Marmande



Rénovation d'une école - Monbahus



5/ ACCUEILLIR UN TIERS-LIEU SUR SA COMMUNE

Marmande • 12 juillet

Derrière ce nom, des réalités multiples et des réponses adaptées aux besoins de chaque territoire. Fort de son bilan de 10 ans de création, le Conseil Régional représente une ressource technique et financière dans la mise en place de ces lieux. Il invite les communes concernées à **soutenir des projets portés par des collectifs**, notamment par une aide sur l'immobilier.

6/ QUELLE PLACE POUR LE PATRIMOINE DANS NOS BOURGS ?

Agen • 23 septembre

Le patrimoine ne se résume pas au patrimoine protégé. Il peut être le vecteur d'une nouvelle dynamique dans les bourgs. Mieux **le repérer, le connaître et aider à son réemploi** par des actions très concrètes : un patrimoine vivant et habité !

6/ LE CIMETIÈRE, NOUVEL ESPACE PUBLIC ?

Passage d'Agen • 23 septembre

Comprendre l'identité architecturale, urbaine et paysagère des territoires ruraux, connaître les principales modalités de gestion d'un cimetière communal.

Savoir conduire un projet d'extension-réhabilitation, cette matinée a permis de développer la thématique de la végétalisation, avec le témoignage des services de la commune du Passage d'Agen.

Un sujet d'actualité !



Le cimetière : nouvel espace public ? Passage d'Agen



2
JOURS



4
INTERVENANTS



18
STAGIAIRES

PATRIMOINE ORDINAIRE & CENTRES-BOURGS DU PROJET DE TERRITOIRE AU PLU PATRIMONIAL

Agen • 23 & 24 septembre

Formatrice : Julie Marchand, Cabinet Connaixens
Intervenants :

Nathalie Hérard, directrice du CAUE 47,
Christophe Broichot, architecte-urbaniste du CAUE 47, Vincent Rey, architecte conseil de l'État DDT 47

Comprendre l'enjeu patrimonial et sa traduction au sein du PLU(i), **appréhender la pluralité de méthodes** de prise en compte du patrimoine ou bien encore **endosser le rôle de médiateur** dans une situation d'instruction face à l'arrivée d'un projet privé : les stagiaires, conseillers de CAUE et techniciens de collectivités, ont abordé toutes ces problématiques au cours d'ateliers, d'analyse de dossier et de jeux de rôles

Partenaires de la formation : Fédération Nationale des CAUE / Agglomération d'Agen / Ville d'Agen



Visite commentée dans le centre historique d'Agen, le 23 septembre



Sensibilisation

Transmettre & partager • Ruralité et proximité

L'exposition des 22 photographies lauréates du concours « Ma ruralité heureuse, vécue ou rêvée en Nouvelle Aquitaine » est partie en itinérance dans 6 communes du Lot-et-Garonne, près de 5000 personnes l'ont visitée.



Salle de la charpente - Château de Duras



Remise du 3^e prix à Hélène Grenier



Centre culturel de Lamontjoie

MA RURALITÉ HEUREUSE, VÉCUE OU RÊVÉE, EN NOUVELLE AQUITAINE

Exposition itinérante

du 5 juin au 7 novembre 2021

Une itinérance en Lot-et-Garonne

L'exposition *Ma ruralité heureuse...* fait suite au concours éponyme organisé en 2020 par l'Union régionale et les CAUE de Nouvelle Aquitaine. Déjeuner sur l'herbe, pâturage, paysages de littoral, forestier ou de bord de rivière, scène de vie à la campagne et moments de bonheur partagé... 22 regards sur la ruralité sont ici présentés. **Lamontjoie, Meilhan-sur-Garonne, Miramont-de-Guyenne, Lauzun, Penne d'Agenais et Duras**, ces communes ont accueilli l'exposition ce qui a permis à près de 5 000 visiteurs de la découvrir. Présentée au Château de Duras, lors des Journées Européennes du Patrimoine, l'exposition a bénéficié d'une belle visibilité.

Une remise de prix

C'est une lot-et-garonnaise, Hélène Grenier habitante de Penne d'Agenais, qui a remporté le 3^e prix régional du concours photos. Céline Massa, déléguée régionale de l'URCAUE Nouvelle Aquitaine lui a remis son prix en juillet à l'occasion de l'accueil de l'exposition au Centre culturel de Lamontjoie. La cérémonie s'est déroulée en présence de Catherine Errard du Comité Départemental du Tourisme et de Nathalie Hérard, directrice du CAUE 47.

La presse en parle...

La revue *Transrural initiatives* (avril-mai 2021) a mis à l'honneur, en 4^e de couverture, la photo « Moment privilégié de bonheur » d'Hélène Grenier, une photo prise en Lot-et-Garonne qui a reçu le 3^e prix régional du concours.

Partenaires : Union Régionale des CAUE de Nouvelle Aquitaine - Communes de Lamontjoie - Meilhan-sur-Garonne - Miramont-de-Guyenne - Lauzun - Penne d'Agenais - Duras.



Pour la 6^e édition des Journées nationales de l'architecture, une visite de chantier du Center Parcs des Landes de Gascogne était organisée en collaboration avec le Groupe Pierre & Vacances (maître d'ouvrage). 40 personnes ont ainsi pu découvrir les coulisses d'un chantier de grande ampleur.

VISITE DE CHANTIER : CENTER PARCS DES LANDES DE GASCOGNE

Journées nationales de l'architecture
samedi 16 octobre

Situé sur les communes de Beauziac et Pindères, le village de vacances du Center Parcs des Landes de Gascogne ouvrira ses portes en mai 2022. Sous la forme d'un parcours à pied, guidé par Paul-Adrien Gilbert - Directeur de Programmes Pierre & Vacances (représentant de la maîtrise d'ouvrage) et par Emmanuelle Lainé architecte chargée de projet du Centre Village (Agence Art'UR architectes), les visiteurs ont pu accéder à des espaces *en devenir* (hébergements et équipements) habituellement non accessibles au grand public.

Déclinés en trois typologies, les cottages de l'architecte Patrick Arotcharen sont réalisés en ossature bois et protégés par un bardage en lames de bois. Ils s'intègrent de façon harmonieuse dans la forêt de pins. Implanté au centre du domaine, le Centre village, conçu par l'agence Art'UR architectes, rassemble les équipements dédiés au loisirs, à la restauration, à l'accueil du public et aux services logistiques. Pièce maîtresse du dispositif le bâtiment de l'Aqua-Mundo (centre aquatique) est construit selon un principe de halles successives à toiture plissée en charpente bois lamellé-collé.

CHIFFRES-CLÉS

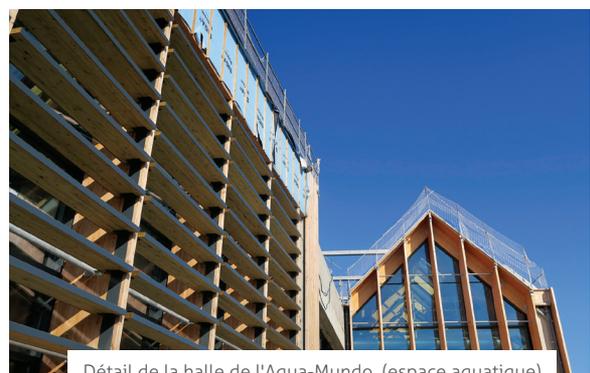
- | un site **85 hectares dont 48,8 hectares** aménagés
- | **2 architectes** : Patrick Arotcharen (cottages - mini-ferme - poney club - cleaning houses) et ART'UR Architectes (centre village, spa, bike center, guérite d'entrée) et une équipe pluridisciplinaire
- | **12 000 m2 d'équipements**
- | **400 cottages** (surface habitable de 28 591 m²)
- | **100 % de mobilités douces**



Cottages lovés dans la forêt de pins.
Patrick Arotcharen architecte



Le centre village (Art'UR architectes) s'articule autour d'une place centrale.



Détail de la halle de l'Aqua-Mundo (espace aquatique)
Art'UR architecte



239
ADHÉRENTS



L'ASSOCIATION

ESPACE D'ÉCHANGES & DE CONSEILS



« Le CAUE est une association créée par la loi sur l'architecture de 1977 qui dispose de statuts types, applicables à tous, définis par décret du 9 février 1978. Pour ce qui n'est pas spécifié dans ces deux textes, il convient de se référer au cadre général de l'association loi de 1901. ».

CAUE Missions et fonctionnement - Cahier Pratique Le Moniteur - 2013

Les statuts de l'association CAUE de Lot-et-Garonne ont été déclarés le 4 janvier 1980 à Agen.

« La loi de finances détermine le mode de financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. »

Article 8 - Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture





COMPTE D'EXPLOITATION 2021 | Résultat de l'exercice: + 74 082 €

Charges

- | Achats & charges externes: 155 036 €
- | Impôts & taxes: 27 673 €
- | Salaires & traitements: 403 004 €
- | Charges sociales: 204 467 €
- | Dotation aux amortissements et provisions: 16 729 €
- | Autres charges : 7 400 €

- | Total charges: 814 309 €

Produits

- | Reversement Taxe Aménagement: 506 589 €
- | Autres subventions : 302 890 €
- | Adhésions : 65 267 €
- | Vente ouvrages: 98 €
- | Produits financiers : 1 770 €
- | Reprise amortissement - provisions : 3 298 €
- | Remboursements Assurances et Aides à l'embauche et IJ: 8 479 €

- | Total produits: 888 391 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Charges

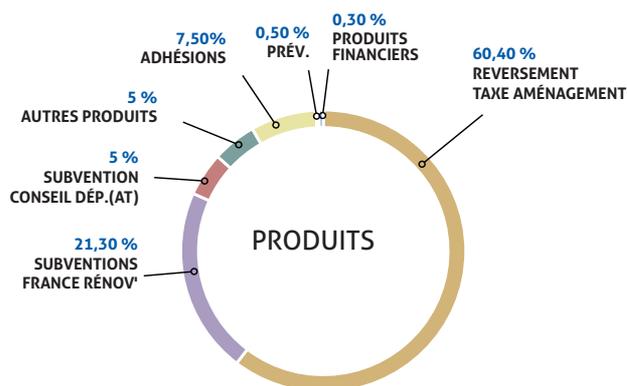
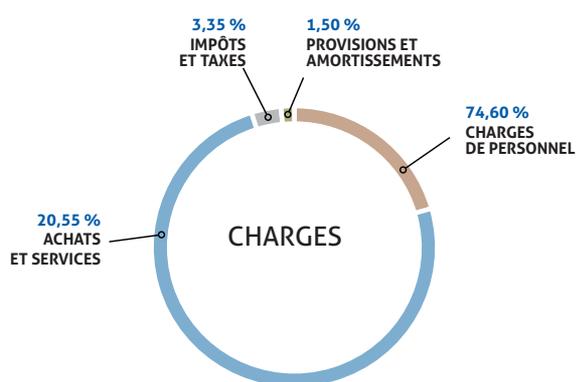
- | Achats et services: 166 627 €
- | Charges de personnel: 604 794 €
- | Impôts et taxes: 27 170 €
- | Provisions et amortissements: 12 122 €

- | Total charges: 810 713 €

Produits

- | Reversement Taxe Aménagement (TA): 489 659 €
- | Subventions Guichet France Rénov' : 172 911 €
- | Subvention Conseil départemental (AT): 40 000 €
- | Autres produits: 41 042 €
- | Adhésions : 60 500 €
- | Produits financiers : 2 600 €
- | Prévoyance - Aides à l'embauche: 4 000 €

- | Total produits: 810 713 €





ÉQUIPE

Direction



Nathalie HÉRARD
Architecte-urbaniste (temps plein)

Conseillers architecture urbanisme - paysage

Alexandra ACED
Architecte-conseiller (2 j./semaine)

Virginie ALBIRA
Architecte-paysagiste conseiller (1 j./semaine)

Christophe BROICHOT
Architecte-urbaniste conseiller (2 j./semaine)

Salomé CLOPEAU (septembre-octobre)
Architecte-chargée de mission

Pascal DELPRAT
Architecte-conseiller (1 j./semaine)

Rosemarie DUCROCO
Architecte - chargée d'étude (temps plein)

Sandie ESCALANTE
Paysagiste-conseiller (1 j./semaine)

Dominique LAMBERT (départ en janvier)
Architecte-conseiller (2 j./semaine)

Conseillers FAIRE 47

Rémi CONDOTTA
Conseiller en énergie (temps plein)

Rachid EL KAOURI
Conseiller en énergie (temps plein)

Alexandre MARESTIN
Conseiller en énergie (temps plein)

Assistantes

Séverine BOISSEL (départ en août)
Assistante de direction (temps plein)

Danièle CHANFREAU (arrivée en novembre)
Assistante de direction (temps plein)

Marie-Christine FOLCH
Chargée de communication (temps plein)

Valérie RIVES
Secrétaire (4 j./semaine)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président



Jean-Jacques MIRANDE
Conseiller départemental
du canton d'Agen 4

Représentants des collectivités locales

Philippe BOUSQUIER
Conseiller départemental
du canton du Confluent

Arnaud DEVILLIERS
Conseiller départemental
du canton du Pays de Serres

Sophie GARGOWITSCH
Conseillère départementale
du canton du Fumélois

Michel MASSET
Conseiller départemental
du canton de Lavardac

Valérie TONIN
Conseillère départementale
du canton de Lavardac

Représentants de l'État

Philippe GONZALES
Architecte des Bâtiments de France
Chef du Service UDAP de Lot-et-Garonne

Patrice LEMOINE
Inspecteur d'Académie

Laurent TROIVILLE
Chef de Service Urbanisme & Habitat
Dir. Dép. des Territoires de Lot-et-Garonne

Personnes qualifiées

Gilberte GIMBERT
Cadre retraitée de la DDT

Hélène SIRIEYS
Paysagiste DPLG (*en cours de renouvellement*)

(COMPOSITION AU 31.12.2021)

Représentants des professions concernées

Amar HOCINE
Représentant la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Vincent BERTHIER
Géomètre expert - Représentant le Conseil
Départemental des Géomètres-experts

Djalil MOKRANE
Architecte DPLG - Représentant du Conseil
Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle
Aquitaine

Magalie CYPRIER
Architecte DPLG - Représentant de l'Union
Régionale des Syndicats Français d'Architectes
de Nouvelle Aquitaine

Membres élus par l'assemblée générale

Ludovic BIASOTO
Maire de Lavardac

Jean-Jacques CARLE
Délégué départemental
Fondation du Patrimoine

Gaëtan MALANGE
Maire de Saint-Barthélemy d'Agenais

Elisabeth PICHARD
Maire de Cancon

Émilien ROSO
Maire d'Allemans-du-Dropt

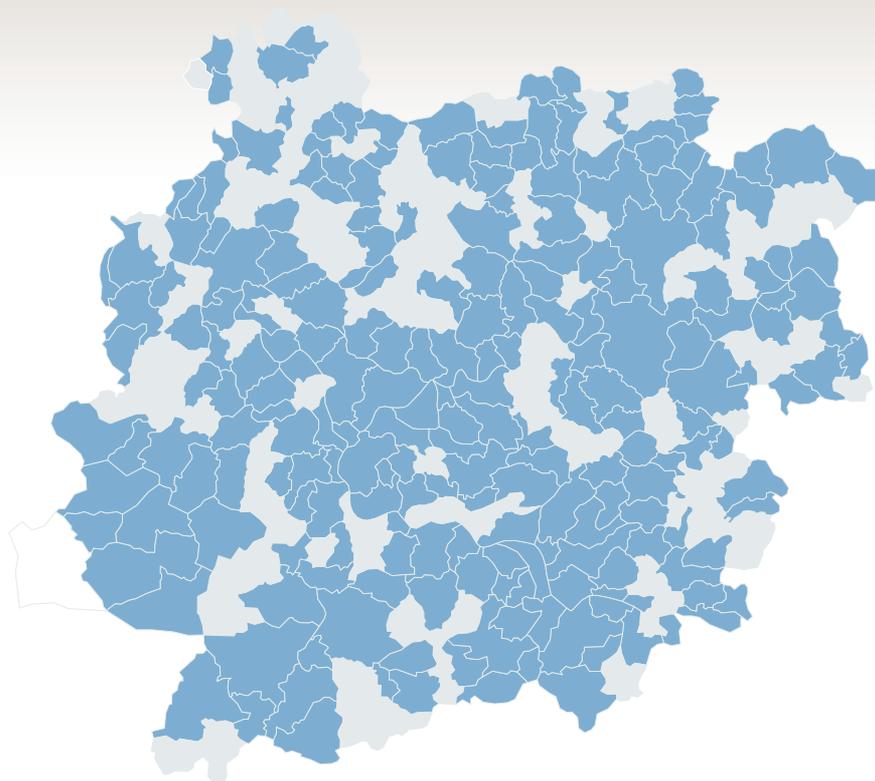
Marie-France SALLES
Maire d'Engayrac

Représentant du personnel

Rachid EL KAOURI
Conseiller en énergie

STAGIAIRES

Jeanne BOZZARDI, stage d'observation 3^e
Louis DOSTES, stage d'observation 3^e



COMMUNES ADHÉRENTES EN 2021



Merci à nos **239 adhérents** pour leur soutien
223 communes • 9 EPCI - Syndicats - Pays • 7 associations

COMMUNES

AGEN • AGMÉ • AGNAC • AIGUILLON
• ALLEMANS-DU-DROPT • ALLEZ-ET-CAZENEUVE • ANDIRAN • ANTHÉ • ANZEX • ASTAFFORT • AUBIAC • AURADOU • AURIAC-SUR-DROPT • BAJAMONT • BALEYSSAGUES • BARBASTE • BAZENS • BEAUGAS • BEAUPUY • BEAUVILLE • BEAUZIAC • BIAS • BIRAC-SUR-TREC • BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE • BOÉ • BON-ENCONTRE • BOURRAN • BOUSSÈS • BRAX • BRUCH • BUZET-SUR-BAÏSE • CALONGES • CAMBES • CANCON • CASSENEUIL • CASSIGNAS • CASTELCULIER • CASTELJALOUX • CASTELMORON-SUR-LOT • CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE • CASTELNAU-SUR-GUPIE • CASTILLONNÈS • CAUDECOSTE • CAVARC • CLAIRAC • CLERMONT-SOUBIRAN • CUMOMONT • COLAYRAC-SAINT-CIRO • CONDEZAYGUES • COULX • COURS • DAMAZAN • DAUSSE • DÉVILLAC • DOUZAINS • DURANCE • DURAS • ENGAYRAC • ESCASSEFORT • ESCLOTTES • ESPIENS • ESTILLAC • FALS • FARGUES-SUR-OURBISE • FAUILLET • FERRENSAC • FIEUX • FONGRAVE • FOULAYRONNES • FOURQUES-SUR-GARONNE • FRANCESCAS • FRÉGIMONT • FRESPECH • FUMEL • GALAPIAN • GAUVAUDUN • GONTAUD-DE-NOGARET • GRANGES-SUR-LOT • GRATELOUP-SAINT-GAYRAND • GRAYSSAS • GRÉZET-CAVAGNAN • HOUÉILLÈS • LA CROIX-BLANCHE LA RÉUNION • LA SAUVETAT-DE-SAVÈRES • LA SAUVETAT-DU-DROPT

• LA SAUVETAT-SUR-LÈDE • LABRETONIE • LACAPPELLE-BIRON • LACÉPÈDE • LAFITTE-SUR-LOT • LAFOX • LAGARRIGUE • LAGRUÈRE • LAGUPIE • LAMONTJOIE • LANNES • LAPARADE • LAPERCHE • LAPLUME • LAROQUE-TIMBAUT • LASSERRE • LAUGNAC • LAUSSOU • LAUZUN • LAVARDAC • LAYRAC • LE LÉDAT • LE MAS D'AGENAIS • LE PASSAGE D'AGEN • LE TEMPLE-SUR-LOT • LÉVIGNAC-DE-GUYENNE • LEYRITZ-MONCASSIN • LOUGRATTE • LUSIGNAN-PETIT • MADAILLAN • MARCELLUS • MARMANDE • MARMONT-PACHAS • MASQUIÈRES • MASSELS • MAZIÈRES-NARESSÉ • MEILHAN-SUR-GARONNE • MÉZIN • MIRAMONT-DE-GUYENNE • MOIRAX • MONBAHUS • MONBALEN • MONCLAR D'AGENAIS • MONFLANQUIN • MONHEURT • MONSEMPRON-LIBOS • MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON • MONTAGNAC-SUR-LÈDE • MONTASTRUC • MONTAURIOL • MONTAUT • MONTAYRAL • MONTESQUIEU • MONTIGNAC-TOUPINERIE • MONTPEZAT • MONVIEL • MOUSTIER • NÉRAC • NICOLE • PARRANQUET • PAULHIAC • PENNE-D'AGENAIS • PEYRIÈRES • PINDÈRES • PINEL-HAUTERIVE • POMPOGNE • PONT-DU-CASSE • PORT-SAINTE-MARIE • POUDENAS • PRAYSSAS • PUCH D'AGENAIS • PUJOLS • PUYMIROL • PUYSSERAMPION • RAZIMET • RÉAUP-LISSE • ROMESTAING •

ROQUEFORT • SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA • SAINT-ASTIER • SAINT-AUBIN • SAINT-BARTHÉLEMY D'AGENAIS • SAINT-CAPRAIS-DE-LERM • SAINT-COLOMB-DE-LAUZUN • SAINTE-BAZEILLE • SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE • SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS • SAINTE-GEMME-MARTEILLAC • SAINTE-MARTHE • SAINT-ÉTIENNE-DE-FOUGÈRES • SAINT-ÉTIENNE-DE-VILLERÉAL • SAINT-EUTROPE-DE-BORN • SAINT-GEORGES • SAINT-GÉRAUD • SAINT-JEAN-DE-THURAC • SAINT-LAURENT • SAINT-LÉGER • SAINT-LÉON • SAINT-MARTIN-CURTON • SAINT-MARTIN-DE-VILLERÉAL • SAINT-MARTIN-PETIT • SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL • SAINT-PARDOUX-ISAAC • SAINT-PASTOUR • SAINT-PIERRE-DE-BUZET • SAINT-QUENTIN-DU-DROPT • SAINT-SARDOS • SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN • SAINT-SERNIN • SAINT-SIXTE • SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT • SAINT-URCISSE • SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE • SAINT-VITE • SAMAZAN • SAUMÉJAN • SAUVAGNAS • SAUVETERRE-LA-LÉMANCE • SAUVETERRE-SAINT-DENIS • SÉGALAS • SÉNESTIS • SÉRIGNAC-PÉBOUDOU • SÉRIGNAC-SUR-GARONNE • SOS • TAILLEBOURG • TAYRAC • THÉZAC • TONNEINS • TOURLIAC • TOURNON-D'AGENAIS • TRENTELS • VARÈS • VIANNE • VILLENEUVE-SUR-LOT • VILLERÉAL • VIRAZEIL • XAINTRAILLES

EPCI PAYS SYNDICATS

AGGLOMÉRATION D'AGEN • COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PÉRIGORD • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS • SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'AGENAIS • SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE • SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT 47 • VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT • ASSOCIATION DES AMIS DES MOULINS DE LOT-ET-GARONNE • CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LA NOUVELLE AQUITAINE • FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS LOT-ET-GARONNE • FONDATION DU PATRIMOINE • SOLIDARITÉ RÉSEAU D'ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES 47 • VIEILLES MAISONS FRANÇAISES - DÉLÉGATION DU LOT-ET-GARONNE



Le CAUE est un partenaire indispensable de la revitalisation des centralités en milieu rural, qui constitue un des objectifs de la politique contractuelle régionale.

Il apporte une ingénierie précieuse aux communes et leur permet d'augmenter la qualité des ambitions retenues dans les projets d'urbanisme, en particulier dans une perspective de développement durable.

Le CAUE a contribué incontestablement à la dynamique territoriale en 2021 dans le cadre de l'AMI Rural Studio 47 qui aura permis d'appuyer les projets innovants des communes et des collectifs d'habitants, sources d'inspiration pour l'avenir des ruralités.



Adrien Rayssac

Chargé de mission territorial Agenais, Albret, Vallée du Lot

DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) – Conseil Régional Nouvelle Aquitaine



Avec l'AMI RURAL Studio 47 lancé en 2021, le CAUE a initié une démarche expérimentale, innovante et participative permettant aux petites communes rurales de bénéficier, sur la durée, d'un accompagnement de proximité pour définir leur projet de revitalisation de leur centre-bourg.

La démarche est particulièrement intéressante dans la mesure où les projets vont se construire progressivement, dans un cadre collaboratif et avec le souci de faire autrement.

Notre équipe a été et sera associée au développement du projet de revitalisation de Beauville (lauréate de l'AMI).



Julie Duroy,

Directrice, chef de projet SCOT, Pays de l'Agenais



Le CAUE est un partenaire quotidien du Département pour accompagner les territoires. Il est important pour les équipes de l'AT47 de pouvoir s'appuyer sur des experts en matière d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine afin d'offrir aux communes et EPCI un conseil complet et de qualité. C'est grâce à cette complémentarité des compétences et à une bonne coordination que l'on peut proposer une ingénierie essentielle au bloc communal.

En 2021, on notera notamment son action auprès des ménages du Nord et l'Est du département pour les aider dans la rénovation énergétique de leur maison (FAIRE 47).



Aurélie Lespes-Tortul

**Directrice - Direction du soutien aux territoires
Direction Générale adjointe des solidarités territoriales, éducatives et sportives**

Conseil départemental de Lot-et-Garonne



© X. Chambelland



Avec l'Opération Cœur de bourg de Cocumont, Habitalys salue "La patte du CAUE 47"

Un CAUE force de propositions, attaché à ses convictions et cherchant à les faire partager avec pédagogie par des exemples réussis.

Un CAUE sachant se remettre en cause et toujours à l'écoute des partenaires et des maîtres d'ouvrages.

Un CAUE, pilote des groupes de travail en phase amont du projet.

Pour Habitalys, une opération qualitative de 6 logements dans un immeuble ancien, avec un restaurant en rez-de-chaussée, dans un cœur de bourg totalement réaménagé.



Bruno Guinandie,

Directeur Général, Habitalys





CAUE 47

9, rue Étienne Dolet - 47000 Agen - 05 53 48 46 70
contact@caue47.com

caue47.com